



Accusé certifié exécutoire
EXTRAIT DU REGISTRE

Reception par le préfet : 22/05/2012

Publication : 22/05/2012

DES

VILLE DU BOUSCAT

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 15 Mai 2012

DOSSIER N° 12 :
ADHESION PACT HD – ANNEE
2012

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 15 Mai 2012

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 30

Absent : 0

Excusés : 5

Présents : M. BOBET, M. JUNCA, MME MANDARD, M. ZIMMERMANN, MME LECLAIRE, M. Dominique VINCENT, MME CAZABONNE-DINIER, M. PRIGENT, MME SALIN, MME MACERON-CAZENAVE, MME DE PONCHEVILLE, MME SOULAT, MME COSSECQ, M. QUANCARD, MME MADELMONT, M. ASSERAY, M. VALLEIX, M. BLADOU, MME DESON, MME THIBAudeau, M. FARGEON, M. PASCAL, MME TRAORE, M. BARRIER, M. LAMARQUE, MME BORDES, M. Michel VINCENT, MME BEGARDES, M. ABRIOUX, M. BEUTIS

Excusés avec procuration : M. VALMIER (à MME MACERON-CAZENAVE), MME CAZAURANG (à MME CAZABONNE-DINIER), M. JALABERT (à MME THIBAudeau), MME CALLUAUD (à M. BLADOU), M. PRIKHODKO (à MME BORDES)

Absent :

Secrétaire : M. FARGEON

DOSSIER N° 12 : ADHESION PACT HD – ANNEE 2012

RAPPORTEUR : MME Odile LECLAIRE

Le PACT Habitat et Développement de la Gironde concourt à l'amélioration de l'habitat existant, au développement durable et au soutien technique des collectivités locales dans ces domaines mais également dans l'accompagnement social lié au logement.

Cette association loi de 1901 compte de nombreux adhérents, adhère elle-même aux fédérations nationales des PACT et Habitat Développement et assiste chaque année plus de 3000 ménages girondins.

Son pôle habitat assiste les collectivités et les particuliers au montage de dossiers d'amélioration de l'habitat et participe à l'animation des politiques d'habitat (PIG, OPAH...).

Au regard des missions de cette association, il est proposé d'y adhérer. La cotisation est de 950 euros annuels.

Ainsi,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'intérêt local,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :
35 voix POUR

Article 1 : Approuve l'adhésion de la commune du Bouscat à l'association PACT HD,

Article 2 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget chapitre 011.

Fait et délibéré le 15 Mai 2012

LE MAIRE,



Patrick BOBET